

***TYPE-TOP* S.A.R.L.**

**MANUEL  
D'UTILISATION  
REMORQUES**

**LEGISLATION, CONDITIONS  
DE GARANTIE**

**A REMETTRE  
IMPERATIVEMENT A  
L'UTILISATEUR**

# SOMMAIRE

- 1) INFORMATIONS GENERALES
- 2) CONDITIONS D'UTILISATION
- 3) LEGISLATION
- 4) LES NORMES ET LES HOMOLOGATIONS
- 5) ENTRETIEN ET REGLAGES
- 6) GARANTIE

## **FABRICATION FRANCAISE**

Nos remorques sont exclusivement destinées à une utilisation sur le réseau routier

## 1) INFORMATIONS GENERALES

Ce manuel est destiné à optimiser l'utilisation de votre remorque. Nous vous recommandons de le lire attentivement, et de respecter les consignes et les recommandations qui sont données.

Pour un bon fonctionnement de votre remorque, pour votre sécurité et pour bénéficier de la garantie, vous ne devez utiliser que des pièces détachées et des accessoires d'origine. Toutes les informations citées dans ce manuel concernant la réglementation, les lois et autres renseignements, sont temporairement valables à la date de parution et ne sont applicables que pour la France. Pour un voyage à l'étranger, il est conseillé de se référer à la réglementation du pays.

Le non-respect des instructions de montage et des avertissements, peut occasionner des dégâts importants à votre véhicule, et mettre en cause votre sécurité et celle d'autrui. Dans ce cas, la responsabilité du fabricant ne pourra en aucun cas être retenue

PTAC	Poids total autorisé en charge (F2)
PV ou MV	Poids à vide (G1)
CU	Charge utile = PTAC-PV
PTRA	Poids total roulant autorisé (F3)

### 1. 1 Assurance

L'assurance de votre voiture couvre généralement une remorque dont le PTAC est inférieur ou égal à 500 kg. Cette mention est normalement portée sur la carte verte de votre voiture. Cependant, toute remorque immatriculée devra faire l'objet d'une déclaration auprès de votre Compagnie d'assurance.

Dans tous les cas, avant de prendre la route, il est fortement conseillé d'interroger votre assureur, afin de contrôler si la remorque et son contenu éventuel sont bien assurés.

### **1.2 Commande de pièces détachées**

Pour un traitement rapide et sans erreur de vos commandes de pièces détachées, il est conseillé de mentionner le n° de série, situé sur la plaque constructeur à l'avant de la remorque, et le type de la remorque.

Important : en cas de vente de votre remorque, donnez ce manuel et les documents qui vous ont été fournis au nouveau propriétaire.

### **1.3 Accrochage par rotule**

La rotule d'attelage de votre véhicule doit être conforme à la norme ISO1103 (Ø 50 mm). Une attache de remorque normalisée aura le code suivant sur la partie de la boule : ISO50.

### **1.4 Branchement électriques**

Voir annexe 1

## **2) CONDITIONS D'UTILISATION**

### **2.1 Attelage**

Comment atteler la remorque au véhicule tracteur :

- 1- Vérifiez que la tête d'attelage soit bien graissée.
- 2- Serrez le collier de fixation de la roue jockey à l'aide de la poignée, et tournez la manivelle jusqu'à ce que la tête d'attelage soit plus haute que la boule.
- 3- Reculez le véhicule de façon à ce que la boule soit exactement sous la tête d'attelage.

Serrez le frein à main du véhicule. Si la remorque est légère (PTAC inférieur à 750kg), il est possible de manipuler cette dernière directement.

4- Descendez la tête d'attelage avec la manivelle de la roue jockey, de façon à ce qu'elle soit au-dessus de la boule puis relâchez la poignée de la roue jockey. Vérifiez que la boule est enclenchée en essayant de lever la tête à l'aide de la roue jockey.

5- Verrouillez la tête d'attelage à l'aide de l'antivol à clef (accessoire disponible en option auprès de votre revendeur ou de votre concessionnaire).

6- Remontez la roue jockey en prenant garde qu'elle ne touche ou ne gêne les débattements de la tringlerie de freinage : pour ce faire, avant de desserrer le collier de serrage de la roue jockey, remontez-la au maximum à l'aide de la manivelle. Desserrez le collier de serrage et remontez l'ensemble au maximum, la roue faisant face à l'avant et touchant le timon.

7- Branchez le câble électrique et vérifiez que l'éclairage fonctionne correctement.

9- Desserrez le frein à main (en cas de remorque freinée) et/ou retirez les cales.

La remorque doit être attelée horizontalement, en particulier pour les remorques 2 essieux. Les 4 roues doivent être en contact avec le sol, que la remorque soit vide ou chargée.

La remorque étant à l'horizontale et portant la charge maximale admissible par essieu, les attelages à boules doivent être fixés de manière que le point d'attelage de la remorque, se situe à 430 mm + ou - 35 mm au-dessus du sol.

## **2.2 Chargement**

La charge doit être répartie de manière uniforme, afin que le poids sur la boule d'attelage ne dépasse pas 10% du PTAC en respectant la valeur maxi de l'attelage. Celle-ci ne doit pas

également être trop faible afin d'éviter un risque de lacet. Attachez toujours solidement votre chargement pour en réduire les mouvements au maximum, et vérifiez-le régulièrement pendant le trajet.

Avant tout chargement de véhicules (quad, buggy, motos, voitures) il est recommandé de vous rapprocher de votre revendeur, afin de vérifier la pleine compatibilité du matériel transporté, avec les caractéristiques de votre remorque. Une attention particulière doit être portée sur les points de sanglage : le véhicule transporté a-t-il des zones de fixation permettant le transport en toute sécurité ? Attention aux véhicules bas pouvant heurter la rampe ou la remorque lors du chargement (pare-chocs, bas de caisse, etc...)

Pour l'arrimage d'une moto sur un porte-moto, il est recommandé d'utiliser 2 sangles à l'avant sur le guidon, et 2 sangles à l'arrière de la moto, bien arrimées sur une partie solide du cadre, qui tirent vers l'arrière de la remorque. Utiliser uniquement des sangles avec crochet métallique pour tout transport de véhicule.

Le chargement ne doit pas dépasser la largeur hors-tout de la remorque. La longueur du chargement ne doit, ni traîner sur le sol, ni dépasser de plus de 3 m l'extrémité arrière de la remorque (à partir d'un mètre de dépassement, il est obligatoire de le signaler par une lanterne rouge fixée à l'extrémité du chargement). Il ne doit pas présenter de danger pour les piétons ou utilisateurs de deux roues. Le chargement ne doit pas perturber la visibilité des feux, des catadioptres et de la plaque d'immatriculation. Rien ne doit gêner le fonctionnement de la commande de frein.

**Attention, le chargement d'une remorque est un acte responsable, les conséquences d'un mauvais chargement peuvent être très graves :**

**a) Surcharge avant :** risque de rupture du timon ou de la flèche

**b) Surcharge générale :** risque d'éclatement des pneumatiques, de rupture de la flèche et de l'essieu, déformation des longerons et du châssis, mauvais freinage, usure prématurée des roulements.

**c) Surcharge arrière :** risque de tangage et mise en portefeuille de la remorque

**d) Charge idéale :** entre 20 et 50 kg sur la tête d'attelage. La charge « S » spécifiée sur le boîtier d'attelage, est la charge verticale limite sur le boîtier pour l'homologation.

### **2.3 Instructions de sécurité et précautions d'emploi**

#### **Contrôler avant chaque départ :**

Les charges autorisées sur l'attelage, le PTAC de la remorque et le PTRC du véhicule tracteur (elles ne doivent pas être dépassées). Dans le cas d'un chargement à l'aide de rampes, la charge admissible de ces dernières ne doit pas être dépassée.

Vérifiez le serrage des roues après avoir effectué les 20 premiers km, puis un contrôle régulier tous les 500 km environs.

#### **Avant chaque utilisation :**

Vérifiez l'éclairage, fixez toujours le câble ou la chaîne de sécurité, et vérifiez la pression des pneus. Les pressions correctes sont indiquées sur l'étiquette située sur l'avant de la remorque. Des pneus sous-gonflés vont augmenter la consommation de carburant, affecter la maniabilité, entraîner une usure prématurée, et les pneus vont chauffer et s'affaiblir très rapidement, entraînant un risque d'éclatement du pneu.

Sauf en cas d'urgence, ne décrochez jamais une remorque chargée. Si vous devez le faire, vérifiez que la fixation de la roue jockey et le frein à main sont bien serrés. Si la remorque est en pente, calez les roues pour plus de sécurité.

#### **Vitesse :**

Toujours adapter votre vitesse en fonction de la charge et du véhicule tracteur. Si la remorque prend du lacet, il faut accélérer légèrement pour diminuer le phénomène, et s'arrêter pour rééquilibrer les charges.

**Le non respect de ces avertissements peut occasionner des dégâts importants à votre véhicule, au matériel transporté, et mettre en cause votre sécurité et celle d'autrui.**

#### **Manipulation remorque et accessoires**

Les remorques sont fabriquées en tôle et peuvent présenter des parties tranchantes, pour cela, il est fortement recommandé d'utiliser des gants afin d'éviter tout blessure.

### **3) LEGISLATION**

#### **3.1 Les limitations de vitesse :**

Toutes les remorque sont équipées de roues, pneus et systèmes de freinage conformes aux normes de construction et d'utilisation. Elles peuvent donc être tractées en pleine charge à la vitesse maximum autorisée de 130 km/h. (Attention : les limitations de vitesse sont variables en fonction des pays).

#### **Il existe néanmoins des limitations spécifiques :**

- Par la signalisation routière
- Dans le cas du dépassement du poids total roulant (PTAR).

#### **3.2 Carte grise**

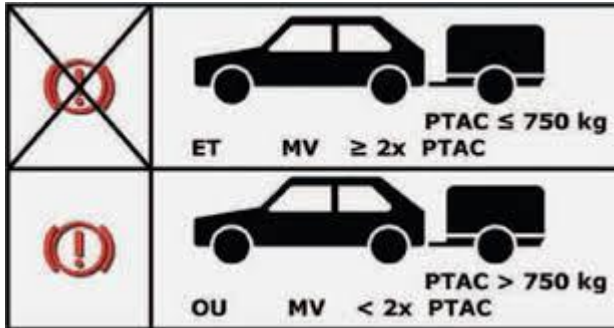


Un certificat de conformité (COC) est remis avec chaque véhicule, celui-ci est indispensable pour la demande de carte grise, lorsque le PTAC de la remorque est supérieur à 500 kg. Dans le cas contraire, il doit être conservé par le propriétaire. La demande de carte grise doit être réalisés auprès d'un professionnel agréé ou par internet sur le site de l'ANTS. Votre remorque doit toujours porter une plaque d'immatriculation officielle bien visible, conforme aux règles en vigueur. Cette plaque doit être solidement fixée à l'arrière et de manière qu'elle soit entièrement couverte par l'éclairage qui lui est destiné. Elle doit porter le numéro d'immatriculation du véhicule tracteur, (si le PTAC est inférieur ou égal à 500 kg) ou un numéro qui lui est propre si la remorque à une carte grise.

### 3.3 Permis

QUEL PERMIS ? (R221-4 modifié le 19/01/2013)	
	<b>B</b>  PTAC ≤ 3500 kg    PTAC ≤ 750 kg
	<b>B</b>  PTAC ≤ 3500 kg    PTAC > 750 kg &                    PTAC + PTAC ≤ 3500 kg
	<b>B</b> code 96  PTAC ≤ 3500 kg    PTAC > 750 kg &                    PTAC + PTAC ≤ 4250 kg
	<b>BE</b>  PTAC ≤ 3500 kg    PTAC ≤ 3500 kg

### 3.4 Freinage



### 3.5 Cas particuliers sur PTRA

**Le poids total roulant réel d'un ensemble peut dépasser le PTRA du véhicule tracteur sous réserve des conditions suivante :**

Le poids total roulant réel de l'ensemble (ex. 2 300 kg) dépasse le PTRA (ex. 2 000 kg) du véhicule tracteur mais :

- la remorque a un PTAC qui n'excède pas 3 500 kg
- le PTAC de chaque véhicule n'est pas dépassé
- le poids réel de la remorque ne dépasse pas plus de 30% le poids réel du véhicule tracteur.

La circulation de cet ensemble est autorisée, mais sa vitesse est limitée à 65 km/h. Cette limitation sera inscrite en noir sur un disque blanc placé à l'arrière gauche de la remorque.

**Le poids total roulant réel d'un ensemble peut dépasser le PTRA du véhicule tracteur, et le poids réel de la remorque peut dépasser de 30% le poids réel du véhicule tracteur, sous réserve des conditions suivantes :**

- Le poids total roulant réel de l'ensemble (ex. 2 500 kg) dépasse le PTRA (ex. 2 000 kg) du véhicule tracteur.
- le PTAC de chaque véhicule n'est pas dépassé
- le poids de la remorque dépasse de plus de 30% le poids réel du véhicule tracteur

La circulation de cet ensemble est autorisée, mais sa vitesse est limitée à 45 km/h. Cette limitation sera inscrite en noir sur un disque blanc placé à l'arrière gauche de la remorque.

#### **4) LES NORMES ET LES HOMOLOGATIONS**

Les remorques possèdent une homologation Européenne selon la directive cadre 200/46/CEE. Celle-ci a pour but de certifier que les remorques ont fait l'objet d'une série de contrôles avant leur commercialisation en Europe.

#### **ATTENTION :**

Chaque pays de l'Union Européenne peut appliquer des normes spécifiques plus contraignantes ou complémentaires aux Normes Européennes. De même, le Code de la route de chaque pays peut avoir des applications qui lui sont propres.

#### **5) CONSEILS D'ENTRETIEN ET D'UTILISATION :**

##### **L'entretien régulier :**

Il est de votre intérêt de procéder aux travaux d'entretien préconisés car, seul un entretien régulier, assure une durée de vie plus longue et une sécurité optimale de votre remorque, et de son chargement. De plus, la garantie n'est valable que si vous respectez les prescriptions d'entretien. C'est avec une remorque bien entretenue que vous pourrez prendre la route en toute sécurité, pour vous et les autres usagers de la route.

##### **Les pneus :**

Contrôlez la pression des pneus selon les recommandations que vous trouverez sur l'étiquette collée sur la remorque. Dans le cas d'une immobilisation prolongée, vérifiez systématiquement la pression avant de prendre la route. Une pression contrôlée assure la longévité de vos pneus, et améliore la stabilité de votre remorque.

**ATTENTION** : plus vous roulez sur de longues distances, avec une importante charge utile, plus la pression des pneus doit s'approcher du maximum indiqué par le fabricant. Faites équilibrer vos roues après les 200 premiers km. Changez vos pneus dès que vous constatez un dessèchement du caoutchouc, même si le profil n'a pas atteint sa limite d'usure.

Les crevaisons doivent être examinées et réparées chez un spécialiste en pneus. Ne mettez jamais de chambre à air dans un pneu « Tubeless », car ceci pourrait entraîner un éclatement par surchauffe. Si le pneu est trop endommagé pour être réparé, remplacez-le impérativement.

#### **Visserie :**

Vérifiez le bon serrage de la visserie et particulièrement celle de l'essieu, des roues et de la flèche d'attelage.

Vérifiez le bon état des goupilles de sécurité. Vérifications à effectuer avant chaque utilisation.

#### **Attelage et tête d'attelage :**

Assurez-vous que votre boule d'attelage est compatible avec le poids que vous allez remorquer.

Vérifiez que votre câble ou chaîne de sécurité est bien accroché à la boule d'attelage, ou que l'attelage fonctionne bien et que toutes les pièces marchent avec souplesse. Sur la tête d'attelage, vérifiez que tous les points de glissement sont bien nettoyés et graissés.

#### **Electricité et éclairage :**

Un contrôle complet des feux de signalisation (éclairage, feux stop, clignotants...) doit être effectué avant chaque utilisation de la remorque.

Organes à vérifier en cas de panne : fils débranchés au niveau de prise 7 ou 13 broches (voir annexe 1), câble électrique coupé, fils dénudés, ampoules grillées. Vérifiez si les optiques ne sont ni endommagés, ni chargés d'humidité.

**Entretien des parties galvanisées :**

Il est important de nettoyer et de tenir votre remorque propre. La fréquence du nettoyage dépend de l'utilisation de celle-ci. La galvanisation est sujette aux attaques par les acides, aux environnements salins et à certains produits chimiques. Il faut nettoyer la remorque soigneusement à l'eau claire après chaque transport d'engrais, ou d'autres substances acides ou basiques, ou en hiver, sur les routes couvertes de sel. Ne pas utiliser de produits agressifs (acides, diluants...) pour le nettoyage de votre remorque.

Un nettoyage à l'eau claire est recommandé.

Il est possible que des traces blanches et poudreuses apparaissent. Elles n'ont aucune incidence sur l'effet protecteur de la galvanisation.

Après une courte période, les composants galvanisés prennent une couleur mate, et deviennent rugueux en surface. Cette transformation est normale et contribue à une protection optimale contre la corrosion.

Il est possible également que, sur la tranche de certains composants en acier galvanisé apparaisse une oxydation. Celle-ci est normale et ne diminue pas les propriétés techniques de votre remorque.

**Essieu :**

Certains essieux sont équipés de roulements coniques et nécessitent un graissage périodique.

	A chaque utilisation	500 km	1000 km	Opération
Pression des pneus	x			Contrôle
Pneus		x		Contrôle
Essieu		x		Contrôle / Serrage

Si vous	Ecrous de roue		x		Serrage
	Flèche		x		Serrage
	Tête d'attelage		x		Serrage
	Freins			x	Ajustement
	Câble de freins			x	Contrôle
	Feux	x			Contrôle
	Câbles			x	Contrôle
	Catadioptré			x	Contrôle
	Broche			x	Contrôle
	Ridelles			x	Contrôle
	Fermetures		x		Contrôle
	Charnières		x		Lubrification
	Nettoyage	x			

constatez un échauffement excessif du moyeu, adressez-vous à votre concessionnaire pour contrôler l'état des roulements.

### **Roue jockey :**

Vérifiez son fonctionnement en faisant tourner entièrement la roue. Si besoin graissez la tige.

Vérifiez la pression des modèles avec pneu gonflable.

Lorsque la remorque est attelée au véhicule tracteur ou lorsqu'elle est en charge, il est conseillé, pour des raisons de sécurité, de retirer la roue jockey de son support ou de s'assurer que celle-ci soit bien maintenue en position haute pour de courts trajets. Ne pas utiliser la roue jockey pour déplacer la remorque en charge.

## **PLANNING D'ENTRETIEN DE VOTRE REMORQUE**

### **6) GARANTIE**

La garantie commerciale accordée par le fabricant ou le distributeur, ne fait pas obstacle aux garanties légales des vices cachés et de conformité, telles que visées aux articles 1641 à 1649 du Code Civil, et L217-4 à L217-16 du Code de la consommation :

**Article L217-4 du Code de la consommation :** *Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat, et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation, lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.*

**Article L217-5 du Code de la consommation :** *Pour être conforme au contrat, le bien doit :*

*1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :*

*- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;*

*- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;*

*2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.*

**Article L217-12 du Code de la consommation :** *L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.*

**Article L217-16 du Code de la consommation :** *Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de*

*l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.*

**Article 1641 du Code civil :** *Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.*

**Article 1648, alinéa 1 du Code civil :** *L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.*

Néanmoins, la présente garantie ne s'applique pas aux incidents ayant leur origine dans l'usure de matériel, un usage anormal, une surcharge même passagère, un défaut d'entretien, des modifications ou transformations non approuvées par notre service technique. Le non-respect des avertissements, des instructions de montage et d'entretien entraînera une annulation de garantie.

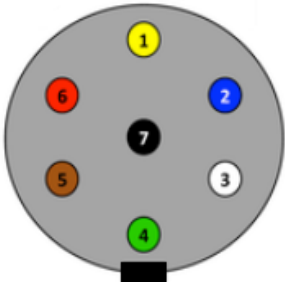

#### **LA GARANTIE NE COUVRE PAS :**

- Les frais liés à l'usure normale de la remorque ainsi que les dépenses liées à son entretien régulier.
- L'utilisation de pièces détachées non d'origine ou non conformes.
- La réparation effectuée par une personne non habilitée.
- Les dépenses de location d'une remorque de remplacement.





## Annexe 1

	<b>1</b>	<b>CLIGNOTANT GAUCHE</b>	<b>JAUNE</b>
	<b>2</b>	<b>FEU DE BROUILLARD</b>	<b>BLEU</b>
	<b>3</b>	<b>MASSE</b>	<b>BLANC</b>
	<b>4</b>	<b>CLIGNOTANT DROIT</b>	<b>VERT</b>
	<b>5</b>	<b>FEU DROIT</b>	<b>MARRON</b>
	<b>6</b>	<b>STOP</b>	<b>ROUGE</b>
	<b>7</b>	<b>FEU GAUCHE</b>	<b>NOIR</b>
	<b>8</b>	<b>FEU DE REcul</b>	<b>GRIS</b>
	<b>9</b>	<b>+ 12 V permanent</b>	<b>BLEU</b>
	<b>10</b>	<b>+ 12 V après contact</b>	
	<b>11</b>	<b>Masse pour 10</b>	
	<b>12</b>		
	<b>13</b>	<b>Masse pour 9</b>	<b>BLANC</b>

*Les informations sont données, sauf erreurs ou omissions et selon la législation en vigueur. Ne pas jeter sur la voie publique.*